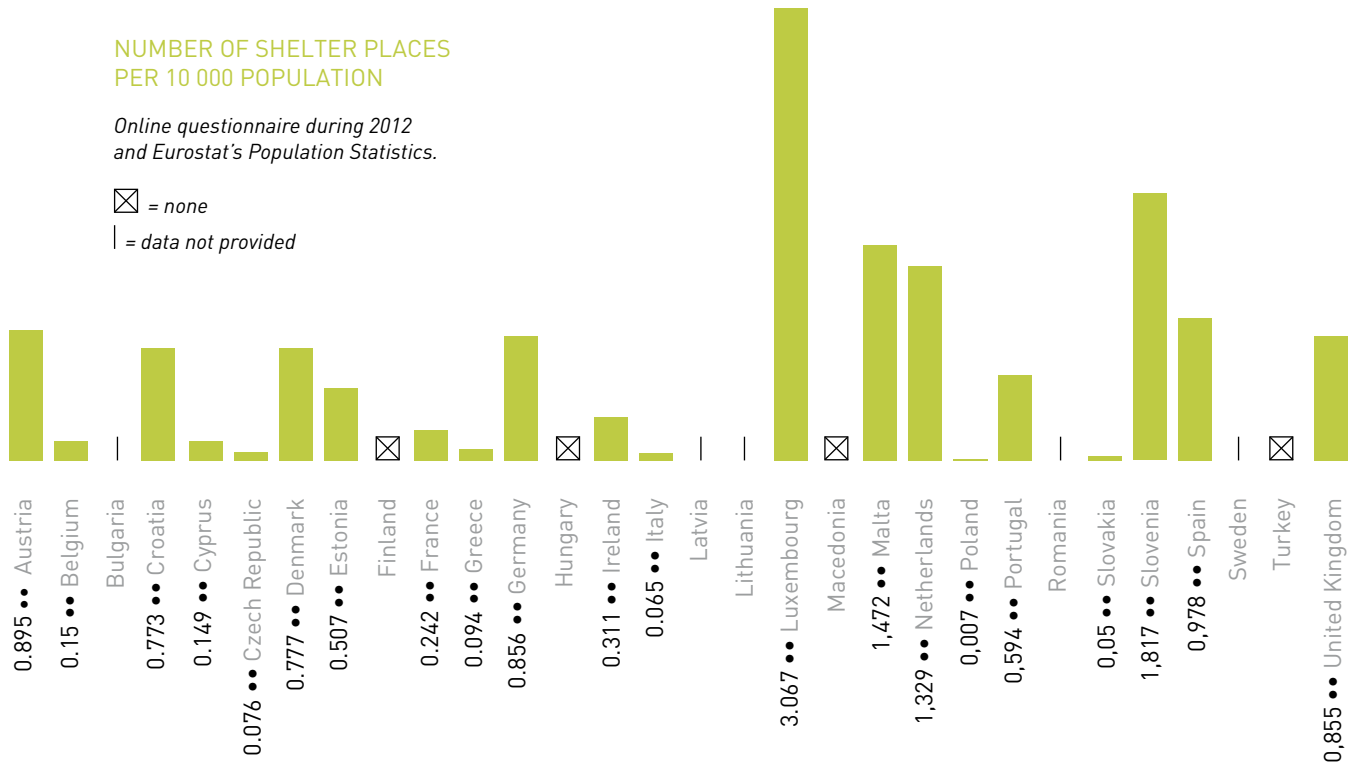


# Violence against women and girls and women's sexual and reproductive health and rights

## NUMBER OF SHELTER PLACES PER 10 000 POPULATION

Online questionnaire during 2012 and Eurostat's Population Statistics.

☒ = none  
| = data not provided



It is estimated that every fifth woman in Europe has been subjected to male domestic violence,<sup>1</sup> and that seven women die every day from it.<sup>2</sup> Between 40 and 50% of women in the European Union report some form of sexual harassment in the workplace.<sup>3</sup> Despite the extreme gravity of this phenomenon, and despite continuous advocacy from women's NGOs all over Europe, political responses and resources allocated to this issue have been piecemeal, unequal and mostly inadequate at both national and European level.

In this Report, the EWL decided to look at two specific indicators, addressing on the one hand the policies of the EU Member States (the National Action Plans on violence against women (VAW), and on the other hand the services provided (shelters places for victims of male violence).

The EWL believes that a National Action Plan (NAP) on VAW is the minimum requirement and to some extent, the benchmark against which progress can be measured. A NAP is an indicator of the political priority given to the issue of VAW. Our indicator, based on the EWL Barometer on NAPs, shows that in 2013, only one European country has a NAP on all forms of VAW. In terms of the issues that should be covered by such a NAP, the EWL considers

that prostitution is a form of violence against women and girls, and should be addressed through comprehensive policy frameworks, together with all other forms of male violence. Therefore, we consider that only France has adopted such comprehensive NAP, since 2011. Ten other EU countries have NAPs on different forms of violence against women, with a gender perspective in the sense that they highlight the structural inequalities between women and men. In 2013, three countries do not have a NAP: Sweden had very comprehensive NAPs until 2011 but did not adopt new plan in 2012; after the change of government, no NAP was adopted in Spain; in the UK, Scotland, Wales, England and Northern Ireland have regional NAPs but there is no national plan to address VAW.

Having a NAP does not necessarily mean that policies are fully implemented and services provided. One can see that despite good NAPs, some countries have not invested in shelter places to guarantee to women a safe place if they want to flee male violence. Even if Finland, Lithuania, Greece, France, Portugal or Germany have good NAPs, they have less than one shelter place for 10 000 inhabitants, which is far below the minimum standards proposed by the Council of Europe.

VAW also remains invisible and underestimated as a structural phenomenon because of the general lack of official data, both at European level and in some European countries. Without this knowledge, we face a lack of services protecting women and of activities aiming at preventing and raising awareness on VAW. The number of shelter places is therefore a good indicator of the political will of Member States to collect data on VAW. Only Luxembourg, Slovenia, Malta and the Netherlands have a least one place in a safe shelter per 10 000 inhabitants.

Those two indicators should not hide other crucial issues related to VAW. The impunity of perpetrators is still high in Europe. Sexual violence in particular has one of the lowest conviction rates of any crime, and high levels of attrition. Such impunity is even more prevalent when the victims are women with specific needs. Women with disabilities are four times more likely to experience sexual violence and face forced sterilisation or abortion; many of them depend on the perpetrator for their daily care or even survival. Migrant women are often denied access to shelters; undocumented women can face deportation when reporting facts of male violence.

Women's sexual and reproductive health and rights (SRHR) are human rights and their violation should be considered as a form of violence against women and girls. This is why the two other indicators linked to VAW in the EWL Report deal with sexuality education and abortion legislation. We witness a growing backlash to women's SRHR in Europe and new strategies to prevent women's access to reproductive and sexual health care.

The indicator on abortion legislation show that access to safe abortion is illegal, legally restricted, or practically restricted due to an unregulated use of conscientious objection in 14 EU Member States and 3 accession countries, that is more than half of the 30 countries we analysed. There is growing pressure of conservative and religious groups opposed to women's self-determination in relation to their reproductive and sexual health. Only 10 EU countries provide access to safe and free abortion, but even in those countries, legislation needs to be strengthened and is regularly attacked, showing that women's rights are to be constantly fought for. In addition, the recession and austerity measures have had a detrimental impact on women's enjoyment of their SRHR: in many countries, women's organisations and public services providing counselling and support see their financial sustainability threatened. France, which has good legislation on abortion, saw 180 abortion centres closing down over the last ten years.

It is not surprising that the correlation between sexuality education and the availability of sexual and reproductive health rights is very strong. Sweden, France and Belgium perform very well in this regard, but Poland, Malta and Austria come bottom of the list. For the EWL, sex education

should be based on a positive concept of health and sexual health, and should be implemented all over the EU; sexuality education should be compulsory, provided by teachers and health professionals, for children from 6 years old on. Only 8 EU Member States promote such model (Belgium, Denmark, Finland, France, Germany, the Netherlands, Portugal, Sweden), whereas in the rest of Europe, sexuality education is understood as a health issue (biological) or framed by a conservative or religious approach to sexuality.

Interestingly, the majority of the countries with no integrative approach to sex education are also the ones that fail to develop policy frameworks to address violence against women. This is why the EWL will continue to call for comprehensive policies to end violence against women, including violations of women's SRHR. At all levels, both national and European, EWL members are pointing out to the links between real equality between women and men and women's full control of their body and sexuality, free from all forms of male violence. In this perspective, the ratification of the Council of Europe Convention on preventing and combating violence against women and domestic violence is a priority, as well as a European Year and Strategy to End Violence against Women.

<sup>1</sup> EWL, *Unveiling the hidden data on domestic violence in the EU, 1999*

<sup>2</sup> Psytel, *Estimation de la mortalité liée aux violences conjugales en Europe, Programme Daphne III*

<sup>3</sup> European Commission, 1998

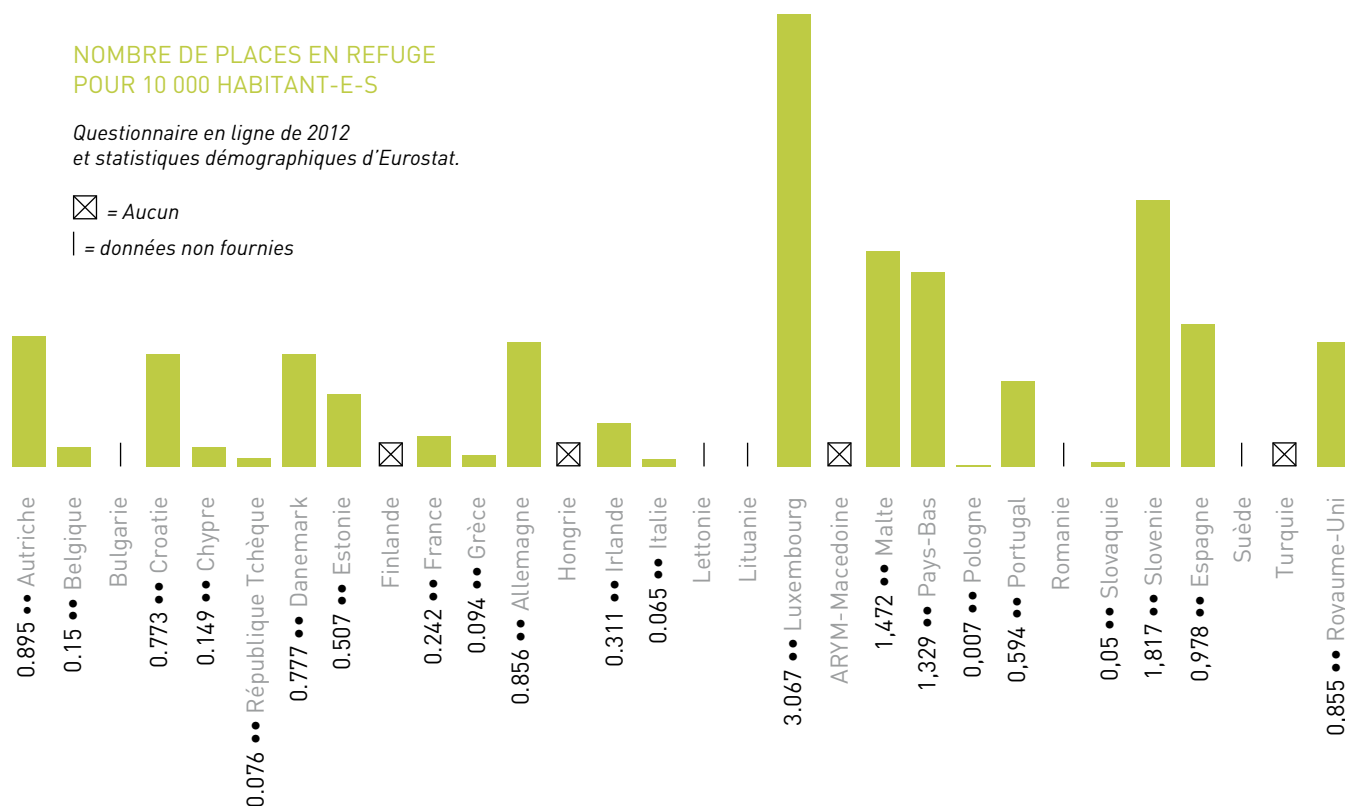
# Violences faites aux femmes, et santé et droits sexuels et reproductifs

## NOMBRE DE PLACES EN REFUGE POUR 10 000 HABITANT-E-S

Questionnaire en ligne de 2012  
et statistiques démographiques d'Eurostat.

☒ = Aucun

| = données non fournies



On estime qu'en Europe, une femme sur cinq a subi des actes de violence conjugale, et que chaque jour, sept femmes en meurent. Entre 40 et 50% des femmes dans l'Union européenne rapportent une forme ou l'autre de harcèlement sexuel au travail. En dépit de la gravité extrême de ce phénomène, et du plaidoyer continu des ONG de femmes partout en Europe, les réponses politiques et les ressources allouées au problème restent insuffisantes, inégales et la plupart du temps inadéquates au niveau national comme européen.

Nous avons sélectionné deux indicateurs spécifiques, l'un concernant les politiques des Etats membres (les plans d'action nationaux contre les violences faites aux femmes), l'autre les services fournis (places en refuge pour les victimes de violence masculine).

Selon le LEF, un Plan d'action national (PAN) contre les violences faites aux femmes est l'exigence minimum et d'une certaine façon l'aune à laquelle se mesure le progrès. Un PAN est un indicateur de la priorité politique accordée au problème des violences faites aux femmes. Notre indicateur, qui s'appuie sur le Baromètre du LEF sur les PAN, démontre qu'en 2013, un seul pays possède un PAN contre toutes les formes de violence envers les femmes. Le LEF maintient fermement que la prostitution est une forme de violence à l'encontre des

femmes et des filles, et devrait être combattue par le biais de politiques intégrales, au même titre que toutes les autres formes de violence masculine. Dès lors, nous considérons que seule la France possède un PAN digne de ce nom, en vigueur depuis 2011. Dix autres pays ont mis un PAN en place contre les différentes formes de violences faites aux femmes, avec une perspective de genre qui met en avant les inégalités structurelles entre les femmes et les hommes. En 2013, trois pays ne possèdent pas de PAN : la Suède avait mis en place des PAN très complets jusqu'en 2011, mais n'en a pas adopté de nouveau en 2012. Avec le changement de gouvernement, l'Espagne n'a plus de PAN. Quant au Royaume-Uni, il ne dispose pas de PAN national pour éradiquer les violences faites aux femmes, même si les régions (Ecosse, Angleterre, Pays de Galles et Irlande du Nord) possèdent des PAN régionaux.

Ce n'est pas parce qu'un PAN existe que les mesures sont correctement mises en œuvre, ni les services fournis à 100%. On constate qu'en dépit de bons PAN, certains pays n'ont pas investi dans des refuges afin de garantir un abri aux femmes qui veulent fuir la violence conjugale. Même si la Finlande, la Lituanie, la Grèce, la France, le Portugal ou l'Allemagne ont mis en place de bons PAN, ces pays disposent de moins d'une place en refuge pour 10 000 habitant-e-s, ce qui reste bien en-dessous des normes minimales proposées par le Conseil de l'Europe.

La violence envers les femmes et les filles reste invisible et sous-estimée en tant que phénomène structurel, parce que l'on manque de chiffres officiels à la fois au niveau européen et dans certains pays d'Europe. Sans ces données, nous sommes confronté-e-s à un manque de services pour protéger les femmes ainsi que d'activités visant à prévenir et à sensibiliser aux violences à l'encontre des femmes. Le nombre de places en refuge est donc un bon indicateur de la volonté politique des Etats membres de collecter des données sur les violences faites aux femmes. Seuls le Luxembourg, la Slovaquie, Malte et les Pays-Bas disposent d'au moins une place en refuge pour 10 000 habitants.

Ces deux indicateurs ne devraient pas faire oublier d'autres aspects cruciaux liés aux violences faites aux femmes. L'impunité dont bénéficient les auteurs de violence reste élevée en Europe. La violence sexuelle en particulier affiche le taux de condamnation le plus bas de tous les crimes, et dans une très grande majorité des cas, les plaintes n'aboutissent pas. Cette impunité prévaut d'autant plus lorsque les victimes sont des femmes ayant des besoins spécifiques. Les femmes handicapées sont ainsi quatre fois plus exposées à la violence sexuelle, à la stérilisation forcée ou à l'avortement forcé. Nombre d'entre elles dépendent de leur agresseur pour leurs soins quotidiens, voire leur survie. Les femmes migrantes se voient refuser l'accès aux refuges ; les femmes sans papier peuvent être expulsées quand elles rapportent des actes de violence masculine.

La santé et les droits reproductifs et sexuels des femmes (SDRS) sont des droits humains et leur violation doit être considérée comme une forme de violence envers les femmes et les filles. C'est pourquoi nos deux autres indicateurs, liés aux violences faites aux femmes, sont l'éducation sexuelle et la législation en matière d'avortement. En effet, nous assistons à un vrai recul de la SDRS en Europe, avec des stratégies nouvelles visant à bloquer l'accès des femmes aux soins de santé reproductive et sexuelle.

Notre indicateur sur la législation en matière d'avortement démontre que dans 14 Etats membres de l'Union et 3 pays en accession, soit plus de la moitié des 30 pays que nous avons analysés, l'accès à un avortement sûr est illégal, limité par la loi ou restreint en pratique par l'utilisation non réglementée de l'objection de conscience. De nombreux groupes conservateurs et religieux font pression contre l'autodétermination des femmes par rapport à leur santé reproductive et sexuelle. Seuls 10 pays permettent l'accès à un avortement sûr et gratuit, mais même dans ces pays, il est nécessaire de renforcer la législation et d'être vigilantes face aux attaques régulières, ce qui montre bien que les droits des femmes sont une cause pour laquelle il faut lutter en permanence. En outre, la récession alliée aux mesures d'austérité a eu un impact négatif sur le plein exercice par les femmes de leur SDRS : dans de nombreux pays, les organisations de femmes et les services publics qui fournissent conseil et soutien voient leur stabilité financière menacée. La France, où la législation sur l'avortement est

adéquate, a vu la fermeture de 180 centres d'avortement au cours de la dernière décennie.

On ne s'étonnera guère de la corrélation forte entre l'éducation sexuelle et la santé et les droits reproductifs et sexuels. Dans cette perspective, la France, la Suède et la Belgique remplissent bien le contrat. En revanche, la Pologne, Malte et l'Autriche sont tout en bas de la liste. Pour le LEF, l'éducation à la sexualité doit être basée sur un concept positif de santé et de santé sexuelle, et devrait être mise en œuvre partout dans l'UE. L'éducation sexuelle devrait être obligatoire, dispensée par des enseignant-e-s et des professionnel-le-s de la santé, dès l'âge de six ans. Seuls huit Etats membres de l'UE encouragent ce modèle (Belgique, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Pays-Bas, Portugal, Suède), tandis que dans le reste de l'Europe, l'éducation sexuelle est perçue comme une question sanitaire (biologique) ou s'intègre dans une vision très conservatrice ou religieuse de la sexualité.

Il est intéressant de noter que la majorité des pays qui ne disposent pas d'une approche intégrale de l'éducation à la sexualité sont aussi ceux qui n'ont pas mis en place de cadre politique pour combattre les violences faites aux femmes. C'est pourquoi le LEF continuera à réclamer des politiques complètes pour éradiquer toutes les formes de violence faite aux femmes, y compris les violations de la SDRS des femmes. A tous les niveaux, national comme européen, les membres du LEF mettent en avant les liens entre une égalité femmes-hommes réelle et le plein contrôle par les femmes de leurs corps et de leur sexualité, libre de toute forme de violence masculine. Dans cette perspective, la ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur les violences faites aux femmes est une priorité, tout comme une Année et une Stratégie européennes de lutte contre les violences faites aux femmes.

<sup>1</sup> LEF, *Révélés les données cachées de la violence conjugale dans l'UE, 1999*

<sup>2</sup> Psytel, *Estimation de la mortalité liée aux violences conjugales en Europe, Programme Daphne III, 2010*

<sup>3</sup> Commission européenne, 1998